

**DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER  
COMMUNE DE MOELAN SUR MER**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**SEANCE DU 6 FEVRIER 2008**

-----

Le six février deux mille huit, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René HAIDON, Maire.

**DATE DE CONVOCATION : 29 janvier 2008.**

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs René HAIDON, Maire ; Joseph MAHE, Odile LE PIT, Marc LE DOZE, Maryvonne BELLIGOUX, Joseph SANCEO, Joseph CAPITAINE, Alain JOLIFF, Nicole THALABARD, Adjoints ; Eliane TREGUIER, Patricia KERMAGORET, Bruno HAIDON, Nathalie ANGLADE, Jean-Luc LE GARREC, Daniel PICOL, Jack VALLEYE, Pierre KERHERVE, Soizic CORNE, Gilbert DULISCOUET, Anne-Marie LE PENNEC, Alain BROCHARD, Simone PENSEC, Annick ETIENNE, Joseph LHYVER, Jacques LE DOZE, Renée SEGALOU (à partir de 18 heures 15), Isabelle GUYVARC'H (à partir de 18 heures 30).

**ABSENTS REPRESENTES** : Mesdames, Monsieur Nelly AUDREN (par Maryvonne BELLIGOUX), Pierrick LE SCOAZEC (par Joseph SANCEO), Renée SEGALOU (par Odile LE PIT, jusqu'à 18 heures 15), Isabelle GUYVARC'H (par Joseph MAHE, jusqu'à 18 heures 30).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Nathalie ANGLADE

Le procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2007 est approuvé à l'unanimité, moins une voix « contre » (Alain BROCHARD).

### **N° 660-08 : COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2007**

A la demande du Maire, Joseph CAPITAIN, Adjoint Délégué aux Finances et à l'Economie présente en détail les comptes administratifs de l'Exercice 2007 (Commune, assainissement et pompes funèbres) ; Joseph MAHE, Premier Adjoint Délégué aux Affaires Maritimes, présente et commente les comptes administratifs des Ports de Brigneau et de Merrien, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

#### **Budget Principal - A1**

Dépenses totales de fonctionnement	<b>4 673 860,22</b>
Recettes totales de fonctionnement	<b>6 568 621,16</b>
Dépenses totales d'investissement	<b>2 316 261,45</b>
Recettes totales d'Investissement	<b>1 853 636,62</b>

Recettes de fonctionnement - Dépenses fonctionnement =	6 568 621,16 - 4 673 860,22	1 894 760,94
recettes d'investissement - dépenses d'investissement =	1 853 636,62 - 2 316 261,45	- 462 624,83
recettes de fonctionnement + recettes d'investissement =	6 568 621,16 + 1 853 636,62	8 422 257,78
dépenses de fonctionnement + dépenses d'investissement =	4 673 860,22 + 2 316 261,45 =	6 990 121,67
Fonds de roulement		1 432 136,11

#### **Assainissement - A2**

Dépenses totales d'Exploitation	<b>218 197,51</b>
Recettes totales d'Exploitation	<b>457 635,46</b>
Dépenses totales d'Investissement	<b>1 561 181,22</b>
Recettes totales d'Investissement	<b>811 731,85</b>

Recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation =	457 635,46 - 218 197,51 =	239 437,95
recettes d'investissement - dépenses investissement =	811 731,85 - 1 561 181,22 =	- 749 449,37
recettes d'exploitation + recettes investissement =	457 635,46 + 811 731,85 =	1 269 367,31
dépenses d'exploitation + dépenses investissement =	218 197,51 + 1 561 181,22 =	1 779 378,73
Fonds de roulement		- 510 011,42

#### **Port de Brigneau - A3**

Dépenses totales d'exploitation	<b>37 625,38</b>
Recettes totales d'exploitation	<b>43 662,08</b>
Dépenses totales d'Investissement	<b>9 510,34</b>
Recettes totales d'Investissement	<b>51 937,44</b>

Recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation =	43 662,08 - 37 625,38 =	6 036,70
recettes d'investissement - dépenses investissement =	51 937,44 - 9 510,34 =	42 427,10
Recettes d'exploitation + recettes d'investissement =	43 662,08 + 51 937,44 =	95 599,52
dépenses d'exploitation + dépenses investissement =	37 625,38 + 9 510,34 =	47 135,72
Fonds de roulement		48 463,80

#### **Port de Merrien - A4**

Dépenses totales d'exploitation	<b>34 287,99</b>
Recettes totales d'exploitation	<b>36 473,42</b>
Dépenses totales d'Investissement	<b>14 930,72</b>
Recettes totales d'Investissement	<b>23 296,32</b>

Recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation =	36 473,42 - 34 287,99 =	2 185,43
recettes investissement - dépenses investissement =	23 296,32 - 14 930,72 =	8 365,60
Recettes d'exploitation + recettes d'investissement =	36 473,42 + 23 296,32 =	59 769,74
dépenses d'exploitation + dépenses investissement =	34 287,99 + 14 930,72 =	49 218,71
Fonds de roulement		10 551,03

**Pompes Funèbres - A5**

Dépenses totales d'exploitation	<b>3 604,40</b>
Recettes totales d'exploitation	<b>8 329,39</b>

recettes d'exploitation - dépenses d'exploitation =	
8 329,39 - 3 604,40 =	4 724,99
Fonds de roulement	4 724,99

**- COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE**

- Alain BROCHARD remarque le caractère exceptionnel de versement des subventions de la CAF pour un montant supérieur au budget de 173.000 €.
- Joseph CAPITAINÉ fait état d'un rattrapage du versement de ces subventions en 2007, des années 2005 et 2006.
- Alain BROCHARD fait état d'une progression des ratios durant le mandat des dépenses de fonctionnement et notamment de 25 % pour les frais de personnel.
- Joseph CAPITAINÉ indique les augmentations : du point d'indice des fonctionnaires, des avancements, des 35 heures, de la mise en place du régime indemnitaire et des nouveaux services à la population - Crèche et Ellipse. Il précise le désendettement de la commune, l'encours de la dette est de 135 €/habitant.
- Alain BROCHARD fait état d'une augmentation des impôts.
- Joseph CAPITAINÉ indique qu'il n'y a eu qu'une seule augmentation des taux en 2002 et le résultat 2007 provient d'une revalorisation des bases par les services fiscaux.
- Jack VALLEYE note une augmentation sensible des charges extérieures.
- Le Maire précise que les investissements (crèche, Ellipse ...) ont conduit à une augmentation des charges de fonctionnement.
- Jack VALLEYE reconnaît que les finances de la commune sont saines.

**- COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT**

- Anne-Marie LE PENNEC demande une précision concernant les dépenses du contrôle SPANC.
- Joseph SANCEO indique qu'il reste environ 300 contrôles à effectuer et que toutes les dépenses n'ont pas été réglées.
- Alain BROCHARD demande au Maire comment il envisage de combler le déficit du budget assainissement.
- Le Maire indique que le déficit provient principalement du fait que la Commune n'est plus éligible (commune de plus de 5.000 habitants) aux subventionnements. Il précise alors qu'il faudra, sans doute, envisager au ralentissement des investissements sur les réseaux.

**COMPTE ADMINISTRATIF PORT DE BRIGNEAU**

- Alain BROCHARD s'étonne de la gestion du port de Brigneau ; notamment des dépenses de personnel et du coût du bateau au Belon.

- Le Maire répond que les imputations sont légitimes.
- Gilbert DULISCOUET précise qu'il serait souhaitable d'appliquer l'indice d'augmentation TP 02 – non plafonné pour les tarifs de mouillage, même si pour les travaux d'investissements lourds se posent les questions du financement.
- Le Maire se retire au moment du vote et propose à Joseph MAHE, Premier Adjoint de prendre la présidence de l'assemblée.

Celui-ci soumet au vote du Conseil Municipal l'adoption de l'exercice 2007 (dont les écritures sont identiques à celles des comptes de gestion du Receveur Municipal).

Les Comptes Administratifs du Budget Principal de la Commune, du Service d'Assainissement, du Port de Brigneau, du port de Merrien, du Service des Pompes Funèbres sont votés à l'unanimité.

### **N° 661-08 : AFFECTATION DES RESULTATS**

Sur proposition de la Commission des Finances et Affaires Economiques,

Le Conseil Municipal,

VU les règles de comptabilité « M 14 », « M 49 », « M 4 »,

A l'unanimité,

DECIDE de l'affectation des résultats de l'exercice 2007, telle que détaillée ci-après :

#### **I - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

- Excédent de fonctionnement constaté	1.894.760,94
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068) - Recettes	1.260.000,00
- Excédent Report à nouveau (compte 002) - Fonctionnement	634.760,94

#### **II - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

- Excédent d'exploitation constaté	239.437,95
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	239.437,95
- Report à nouveau (compte 002)	0

#### **III - BUDGET ANNEXE DU PORT DE BRIGNEAU**

- Excédent de fonctionnement constaté	6.036,70
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	0
- Report à nouveau (compte 002)	6.036,70

#### **IV - BUDGET ANNEXE DU PORT DE MERRIEN**

- Excédent de fonctionnement constaté	2.185,43
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	0
- Report à nouveau (compte 002)	2.185,43

## **V - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

- Excédent de fonctionnement constaté	4.724,99
- Réserves affectées à l'investissement (compte 1068)	0
- Report à nouveau (compte 002)	4.724,99

R 1068 – Recettes d'investissement = excédent de fonctionnement capitalisé

R 002 – Recettes de fonctionnement = résultat reporté (excédent ou déficit)

### **N° 662-08 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Joseph CAPITAINÉ porte à la connaissance de l'assemblée, la lettre de cadrage, en référence aux articles L 2121 – 2312 -3121 – 4132 et 4311 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Ce débat doit intervenir dans un délai maximum de deux mois précédent le vote du budget et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

**NOTA** : le D.O.B. constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire dont l'absence peut constituer une illégalité.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le service de la légalité puisse s'assurer du respect de la Loi.

### **OBJECTIFS DU D.O.B.**

« Ce débat permet à l'assemblée délibérante de :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif.
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- De s'exprimer sur la stratégie financière.

### **Les Principes budgétaires :**

A partir des propositions faites, des choix et arbitrages effectués par le Maire et des orientations énoncées par le conseil municipal, il convient de parvenir à un projet de budget qui respecte les principes suivants :

- Le principe d'unité qui oblige à faire paraître l'ensemble des recettes et des dépenses dans un document unique
- Le principe d'universalité qui impose la présentation distincte des dépenses et des recettes
- Les principes de spécificité, les dépenses et les recettes sont définies pour un objet particulier
- Le principe de l'équilibre qui oblige à voter les deux sections du budget à l'équilibre
- Le principe de sincérité qui suppose que l'ensemble des produits et des charges soit évalué sincèrement.
- Le principe de l'annualité, il impose que le budget soit établi pour un an, cette durée est appelée « EXERCICE ».

Sans fixer les priorités, ci-joint la programmation des investissements proposés au débat d'orientation budgétaire. (Liste non-exhaustive).

**PREVISIONS D'INVESTISSEMENTS NOUVEAUX - 2008**

<b><i>I – MATERIELS - LOGICIELS</i></b>	
Logiciels divers	
Autres matériels voirie et divers	
Matériel mairie (photocopieur)	
Matériels écoles	
Matériels Ellipse et Maison Enfance	
Lave vaisselle Kermoulin	
Mobilier écoles	
Matériels services techniques	
Equipement Office Ellipse	
<b><i>II – TRAVAUX BATIMENTS - RESEAUX</i></b>	
Z.A. Kerancalvez	
Bâtiments communaux (divers)	
Groupe scolaire bourg	
Groupe scolaire Kergroës	
Ecole de Kermoulin	
Annexe – mairie + changement vitrage accueil Mairie	
Bâtiments sportifs (gymnase)	
Programme voirie 2008	
Eclairage public - téléphone	
Giratoire de Kerglien	
Travaux sur falaise Belon	
<b><i>DETAILS PROJETS DE BUDGET 2008</i></b>	
<b>• Programme routier</b>	
- trottoir route de QUIMPERLE au niveau du Lidl	
- Kervéligen	
- accès parking Beg Porz	
- Brigneau accès sur le haut au dessus du port : prévoir scarification + bicouche	
- Accès école maternelle maternelle du bourg - réfection voirie + pluvial	
- route de BAYE	
- Port Bally	
- Kerfany, Kergroës suite assainissement	
- reprise voirie suite travaux assainissement 2007 (tronçon entre rue de la vallée et rue des Grandes Landes, rue Jackez Riou, Kervigodès, Pon Men)	
- rue des Eglantiers suite PVR lotissement	
- les Grandes Salles voie : intérieur et extérieur et problème de pluvial	
- rue de Lann Kerguipp lotissement fini (350ml)	
- Reprise voie des cars derrière Mentoul	
- Kertanguy	
<b>• Grosses Opérations</b>	
- Aménagement aire de Pont Ar Laër et jeu de boules	
- Aménagement du jardin public	
- caserne des pompiers	
- salle des sports	
- réorganisation des services techniques	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bâtiment – toutes les écoles</b></li> </ul>	
- changer les rideaux dans les salles de classe selon priorité	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Primaire Bourg</b></li> </ul>	
- Arbre supplémentaire + banc circulaire	
- récupération eau de pluie	
- Abris vélo	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cuisine centrale</b></li> </ul>	
- cuisine peinture salle réfectoire, radiateur et laverie + changement luminaires conformément au courrier de la DDSV du 25 juin 2007 et visite du 15 janvier 2008	
- local pour isoler les containers suite redevance spéciale COCOPAQ (bourg mairie et Kermoulin)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Office Kermoulin</b></li> </ul>	
- changer la machine à laver la vaisselle et poste de travail	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maternelle bourg</b></li> </ul>	
- SAS bleu d'entrée à changer	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ecole de Kermoulin</b></li> </ul>	
- menuiserie entrée préau à changer	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Primaire de Kergroës</b></li> </ul>	
- classe le long RD déplacer lavabo et installer un tableau	
- ravalement partie ouest primaire Kergroës	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maternelle de Kergroës</b></li> </ul>	
- changer le cabanon rangement des vélos	
- changer tous les radiateurs	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>MLC</b></li> </ul>	
- réfection du parquet	
- motorisation des volets roulants	
- ravalement	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La poste</b></li> </ul>	
- porte extérieure	
- cloison intérieure	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sport</b></li> </ul>	
- Equipements sportifs dans les écoles et sur le complexe de Parc ar c'hoat 11 paniers de basket, 2 buts de hand, 2 tables de ping pong	
- Vestiaire dojo faux plafond (80 m2)	
- tennis couvert modification des portails grippés par la rouille et le sable	

• <b>Atelier</b>	
- balayeuse	
- camion 3 T 500 movibenne	
- report épareuse et autre matériel	
- broyeuse de branche	
- remorque travaux publics pour tracteur VALTRA	
• <b>Divers</b>	
- 14 isoaloirs « P.M.R. »	
- 12 tables et 1 chariot pour MLC	
- jeux pour la ZAC de Kerguevellic	
- Pic anti pigeons au niveau de l'Eglise	
- abri bus école de Kergroës et Carpont suite demande	
• <b>Fleurissement</b>	
- Braspart	
- Halles « Rungis »	
- Kergroës	

- Alain BROCHARD propose de nouvelles pistes d'Orientation Budgétaire dans le programme de voirie, des emplacements pour les ordures ménagères, une réserve foncière et un établissement pour personnes âgées.
- Le Maire précise que le budget 2008 ne sera pas ligaturé et pourra être modifié par la nouvelle équipe municipale.
- Alain BROCHARD se questionne sur le financement des travaux dans les ports et notamment le projet de la cale de Merrien.
- Joseph MAHE précise que des demandes de subventions ont été votées et non les dépenses par elles-mêmes.
- Alain BROCHARD évoque le financement des ports par le Budget Communal.
- Le Maire indique que les Budgets annexes doivent s'équilibrer par eux-mêmes.
- Joseph MAHE précise que la présentation des budgets 2008 des ports se fera en commission.
- Jack VALLEYE du Groupe « MOELAN CAP A GAUCHE » fait la déclaration suivante.

« Nous regrettons que dans votre projet de budget 2008, ce qui était déjà le cas dans ceux de 2007, 2006 et 2005, vous ne repreniez le « contournement du bourg » que dans sa partie études, alors que vous êtes au pouvoir depuis bientôt sept ans. Ce sujet constitue toujours à nos yeux un axe prioritaire.

Concernant les logements sociaux, aucun projet en perspective alors que trois lotissements ont été lancés Le Croiziou, Kerbrézillic, Lan Kerguipp et que deux autres sont envisagés Bourg , Sacré Cœur, Kervaziou/Le Garzon.

Vous ne vous êtes pas plus préoccupés du devenir de l'ancienne école de Kergroës lieu où il serait possible de créer des logements soit par rénovation, soit par démolition/reconstruction.

Toujours aucune étude sur la création d'une maison pour personnes âgées, les terrains de Kerguevellic sont maintenant tous occupés, voire tout autre emplacement (ex. Kergroës) quant aux travaux de voirie, assainissement, adduction d'eau (syndicat des eaux), nous avons le regret de faire la même constatation qu'en 2005 et 2006 2007. Nous avons le sentiment qu'aucune politique globale n'est menée et que toutes les réalisations ne sont que parcellaires, privilégiant les zones touristiques fréquentées deux mois dans l'année et provoquant en de nombreux points de notre commune, des désagréments.

Toujours pas de rond-point à Kerglien, nous sommes tout à fait d'accord pour l'édification d'une nouvelle salle de sports.

Nous souhaiterions d'autre part que soit étudiée la construction d'une nouvelle école primaire/maternelle pour le bourg ».

- Le Maire réplique qu'il attend l'achèvement de l'étude du contournement du bourg de CLOHARS CARNOET pour se rapprocher à nouveau des élus de CLOHARS CARNOET.

Il indique, également, avoir rencontré l'OPAC pour des projets de logements sociaux.

- Odile LE PIT ajoute qu'elle est toujours en relation avec les propriétaires de l'ancienne école privée de Kergroës.

Concernant l'assainissement, le Maire précise que le secteur de Kerfany permet une meilleure qualité de l'eau de baignade et que les travaux dans le secteur de Kergroës étaient nécessaires pour la continuité de l'exploitation du camping.

Pour le rond-point de Kerglien, le Maire indique qu'il est budgétisé pour 2008.

Le Conseil prend acte du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2008.

#### **N° 663-08 : PERSONNEL COMMUNAL**

Suite à la Loi de modernisation de la fonction publique et de la refonte des grades et échelles, suite au reclassement de certains agents, Joseph CAPITAINÉ formule les propositions du Maire suivantes :

- 1) La création de deux postes d'adjoint technique 1ère classe à temps complet en remplacement de deux postes d'adjoint technique 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2008.
  - 2) La création d'un poste d'auxiliaire puéricultrice 1ère classe à temps complet en remplacement d'un poste d'auxiliaire de puéricultrice 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2008.
  - 3) La création d'un poste d'ATSEM 1ère classe à temps complet en remplacement d'un poste d'ATSEM 2ème classe à temps complet à compter du 1er mars 2008.
- Anne-Marie LE PENNEC précise son abstention par manque de transparence.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,

A l'unanimité moins 3 abstentions (Anne-Marie LE PENNEC, Soizic CORNE, Alain BROCHARD),

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs du Personnel Communal à compter du 1er mars 2008.

<b>GRADE OU EMPLOI</b>	<b>CREATION</b>	<b>SUPPRESSION</b>
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	-
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	-	2
Auxiliaire Puéricultrice 1 <sup>ère</sup> classe	1	-
Auxiliaire de Puériculture	-	1
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	-
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	-	1

**N° 664-08 : COCOPAQ : APPROBATION DU RAPPORT 2007 DE LA CLETC**

Le Maire présente au Conseil le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges) et notamment l'adhésion de la COCOPAQ au Syndicat du Bassin du Scorff et le transfert de charges correspondant.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la CLET 2007.

DE PRENDRE acte de l'attribution de compensation

**N° 665-08 : COCOPAQ : MODIFICATION DES STATUTS (ADHESION AU SYNDICAT MEGALIS)**

Le Maire présente au Conseil la modification des statuts

Lors de sa séance du 13 décembre 2007 à LOCUNOLE, le Conseil Communautaire a adopté la modification statutaire concernant l'adhésion de la COCOPAQ à un E.P.C.I., dans le cadre de l'adhésion au Syndicat MEGALIS.

L'adoption de cette disposition confèrera à la COCOPAQ la possibilité de conventionner avec un autre EPCI ou Syndicat Mixte, tel que le syndicat mixte MEGALIS qui assure des missions d'intérêt général en vue de permettre à ses membres de disposer de moyens d'accès, à l'Internet et aux technologies de l'information et de la communication, à des services associés et vise à promouvoir de manière générale les technologies et les projets de services innovants au profit de ses membres.

Conformément à l'article L 5214-27 du CGCT, la décision d'adhérer à un établissement public de coopération intercommunale est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, donné dans les conditions de majorité.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER la modification des statuts.

## **N° 666-08 : DENOMINATION DE LA PLACE DE BRASPARTS**

Le Maire propose le dépouillement du vote par correspondance, concernant la dénomination de la place de Brasparts.

Trois propositions étaient possibles :

- *la Place de Brasparts*
- *Place Julien MAUDUIT*
- *Autre possibilité*

- Alain BROCHARD s'étonne du procédé du vote en catimini.
- Gilbert DULISCOUET, Daniel PICOL, Anne-Marie LE PENNEC regrettent la manière de faire.

Le résultat du dépouillement donne :

*Nombre d'inscrits : 29*  
*Nombre de votants : 25*  
*Suffrages exprimés : 25*

*- Place de Brasparts = 17 voix*  
*- Place Julien MAUDUIT = 7 voix*  
*- Autre possibilité = 1 voix*

- Marc LE DOZE évoque la possibilité de mettre une plaque au Monument au Morts pour l'ensemble des Moëlanais, résistants.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### • **Questions écrites de Jack VALLEYE**

① - **Contournement du bourg** : Où en sont les négociations avec Clohars-Carnoët et donc l'étude confiée à un cabinet qui nous a déjà présenté une facture ?

② - **Sacré-Cœur** : Envisagez vous de préempter ? Avez-vous connaissance du projet définitif du promoteur ?

③ - **Kergroës – Ancienne Ecole – ex hôtel des Bruyères** : Quelle action avez vous eue dans ce dossier qui date et qui serait toujours entre les mains d'un syndic ? Ne serait-ce pas une opportunité pour l'édification d'une nouvelle résidence de logements soit par la rénovation voire la démolition et la construction d'une construction neuve.

④ - **Maison de l'enfance** : bilan ?

⑤ - **Ellipse** : Bilan détaillé ?

⑥ - **ZAC de Kerguevellic** : Bilan de la ZAC. Le résultat positif n'aurait-il pas pu être investi dans l'aménagement d'un jardin d'enfants voire dans la création d'espaces verts à la place de la station-service ?

⑦ - **Lotissement Chevalier Brigneau** : Où en est ce dossier ? N'est-il pas possible de faire ériger une butte de terre et faire enlever les barrières d'un plus mauvais effet ?

⑧ - **Rond point de Kerglien** : Prévu antérieurement à votre élection en 2001. Qu'en est-il de sa réalisation ?

⑨ - **Logements sociaux** : Où en êtes-vous de la recherche de terrains pour l'édification de logements sociaux dans le cadre du P.L.U. et du P.L.H. de la COCOPAQ ?

• **Réponses du Maire**

① - réponse en débat d'Orientation Budgétaire

② - Le Maire rappelle, qu'il ne souhaite pas préempter et qu'une demande de permis de construire a été déposée, en Mairie, pour 37 logements, 5 villas et des activités para médicales.

- Alain BROCHARD s'interroge sur le prix de vente au m2. des logements.

- Le Maire indique que cette question est celle du promoteur.

③ - réponse en débat d'Orientation Budgétaire.

④ et ⑤ - Le Maire indique que les documents seront donnés lors du prochain conseil.

⑥ - Réponse en débat d'Orientation Budgétaire.

⑦ - Le Maire indique que le dossier est porté en Cour d'Appel et qu'il ne peut intervenir sur un domaine privé.

⑧ - Le Maire rappelle que le projet est proposé au Débat d'Orientation Budgétaire 2008.

⑨ - Le Maire indique qu'il a reçu, avec Madame BELLIGOUX, l'OPAC ce matin dans le cadre de l'édification de logements sociaux.

- Anne-Marie LE PENNEC évoque le naufrage de l'Erika.

Le Maire précise que la Commune a déjà été dédommagée et ne s'était pas portée partie civile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,  
René HAIDON

Les Membres du Conseil Municipal,